



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS VERBAL N°3 - SAISON 2020/2021 RÉUNION du 21 DECEMBRE 2020 (Visio-conférence)

Préside	Patrick LEIRITZ
Participent	Catherine BAES, Kévin BERNARD, Gilberto DE BARROS FONSECA, Jean-Pierre DERREZ, Louis FLAMERION, Annick GEOFFROY, Karim GRIMET, Pierre HEUERTZ, Emmanuel JACOB, Maxime KANDEL, Clémence MEURET, Jany MONETTI, Richard PIOT, André RENARD, Paul ROZE, Laurent TRESSENS.
Excusé	Jean-Joseph SCHAEFFER
Assistent	Jean-François AUBRY (Président CDA), Eric GUILLIER (Agent administratif), Jordan SIMON (Directeur)

1. ALLOCUTION DU PRESIDENT

Le Président Patrick Leiritz souhaite la bienvenue aux nouveaux et anciens membres du Comité Directeur élu lors de la dernière assemblée générale du District pour cette nouvelle mandature 2020-2024.

Le Président rappelle ensuite succinctement les différentes instances du football français :



2. APPROBATION PROCES-VERBAL

Le PV de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3. ELECTION DU BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur (ANNEXE I) procède à l'élection de son bureau :

Président : Patrick Leiritz

Secrétaire général : Paul Roze

Trésorier : Louis Flamérian

Membres : Catherine Baes, Jean-Pierre Derrez, Annick Geoffroy, Pierre Heurtz, Emmanuel Jacob, Jany Monetti et Laurent Tressens.

Le bureau est élu à l'unanimité.

4. COMMISSIONS 2020-2024 : RÔLE ET MISSIONS

a) Missions du Comité Directeur

Le Comité Directeur :

- élit son bureau : président, secrétaire général, trésorier et 7 membres (ANNEXE I)
- désigne les services administratifs et techniques
- désigne la Commission Supérieure d'Appel de District
- entérine les 21 Commissions de District réparties dans quatre pôles : pôle juridique et règlementaire, pôle technique et développement des pratiques, pôle arbitrage et pôle accompagnement des clubs.

Chaque membre du Comité Directeur se voit investi d'un ou plusieurs rôles en lien avec les Commissions de District (ANNEXE II).

b) Axes et objectifs du fonctionnement des commissions

Les efforts de chacun face à la situation économique actuelle et à venir : favorisation de la défiscalisation des frais pour aider le District à traverser cette dure période qui s'annonce. Un fonctionnement « 2.0 » : encouragement à la visio-conférence et au travail collaboratif à distance, sauf pour les commissions juridiques.

Tous ensemble pour le football haut-marnais : solidarité et convivialité des commissions, transversalité des missions et travail collaboratif.

Un cadre cohérent : établissement d'un règlement intérieur des commissions qui vient fixer le cadre fonctionnel. **Pour pouvoir siéger en commission, chaque membre devra avoir signé le règlement intérieur ainsi que la charte éthique et s'engage à les respecter.** Les Présidents de commissions en seront garants.

Communiquer plus et mieux : mise en place d'un outil de prévision (début de saison) et de bilan (fin de saison) pour le suivi et la valorisation des activités des commissions.

c) Missions et compositions des commissions de District

Le District compte désormais 21 commissions (ANNEXE II) :

Pôle juridique et règlementaire :

- Commission de Discipline
- Commission Supérieure d'Appel
- Commission des Compétitions
- Commission des terrains et des Installations Sportives
- Commission des Finances
- Commission du Statut de l'Arbitrage
- Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Pôle technique et développement des pratiques :

- Commission Technique
- Commission de Féminisation
- Commission du Football Diversifié
- Commission des Jeunes
- Commission Médicale

Pôle arbitrage :

- Commission de l'Arbitrage (avec une sous-commission des observateurs)
- Commission de Promotion et de Fidélisation de l'Arbitrage

Pôle accompagnement des clubs :

- Commission des Délégués
- Commission Label et Structuration
- Commission de Valorisation du Bénévolat
- Commission FAFA
- Commission d'Ethique et de Lutte contre les Incivilités
- Commission des Formations
- Commission du Partenariat

Les missions et la composition des différentes commissions (excepté la Commission Supérieure d'Appel) sont présentées au Comité Directeur (ANNEXE III)

d) Validation des commissions

Le Comité Directeur entérine à l'unanimité les différentes commissions de District 2020-2024 et valide également le Règlement Intérieur (ANNEXE V) des commissions.

5. COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL

Après présentation de ses missions et de sa composition, le Comité Directeur valide à l'unanimité la Commission Supérieure d'Appel (Annexe IV).

6. PERSPECTIVE DE REPRISE DES ACTIVITES ET COMPETITIONS

Le Président Patrick Leiritz fait un point sur la situation sanitaire actuelle avec l'incertitude complète concernant l'avenir des compétitions.

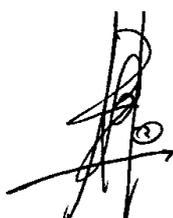
La Fédération, les Ligues et les Districts sont suspendus aux directives ministérielles et à leur évolution concernant la reprise des activités et des compétitions.

7. QUESTIONS DIVERSES

La parole est donnée à chaque membre lors d'un tour de table afin que chacun puisse faire ses commentaires sur la mise en place du nouveau mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le Secrétaire Général
Paul ROZE



Le Président,
Patrick LEIRITZ



ANNEXE I



PAUL ROZE
Secrétaire Général



PATRICK LEIRITZ
Président



LOUIS FLAMERION
Trésorier



JEAN PIERRE DERREZ
Réfèrent pôle juridique
et règlementaire



JANY MONETTI
Réfèrent pôle technique
et dév. des pratiques



EMMANUEL JACOB
Réfèrent pôle
arbitrage



ANNICK GEOFFROY
Réfèrent pôle
accompagnement des
clubs



CATHERINE BAES
Membre



PIERRE HEURTZ
Membre



LAURENT TRESSENS
Membre

MEMBRES DU CODIR



KEVIN BERNARD
Membre



GILBERTO FONSECA
Membre



KARIM GRIMET
Membre



MAXIME KANDEL
Membre



CLEMENCE MEURET
Membre



RICHARD PIOT
Représentant arbitres



ANDRE RENARD
Membre

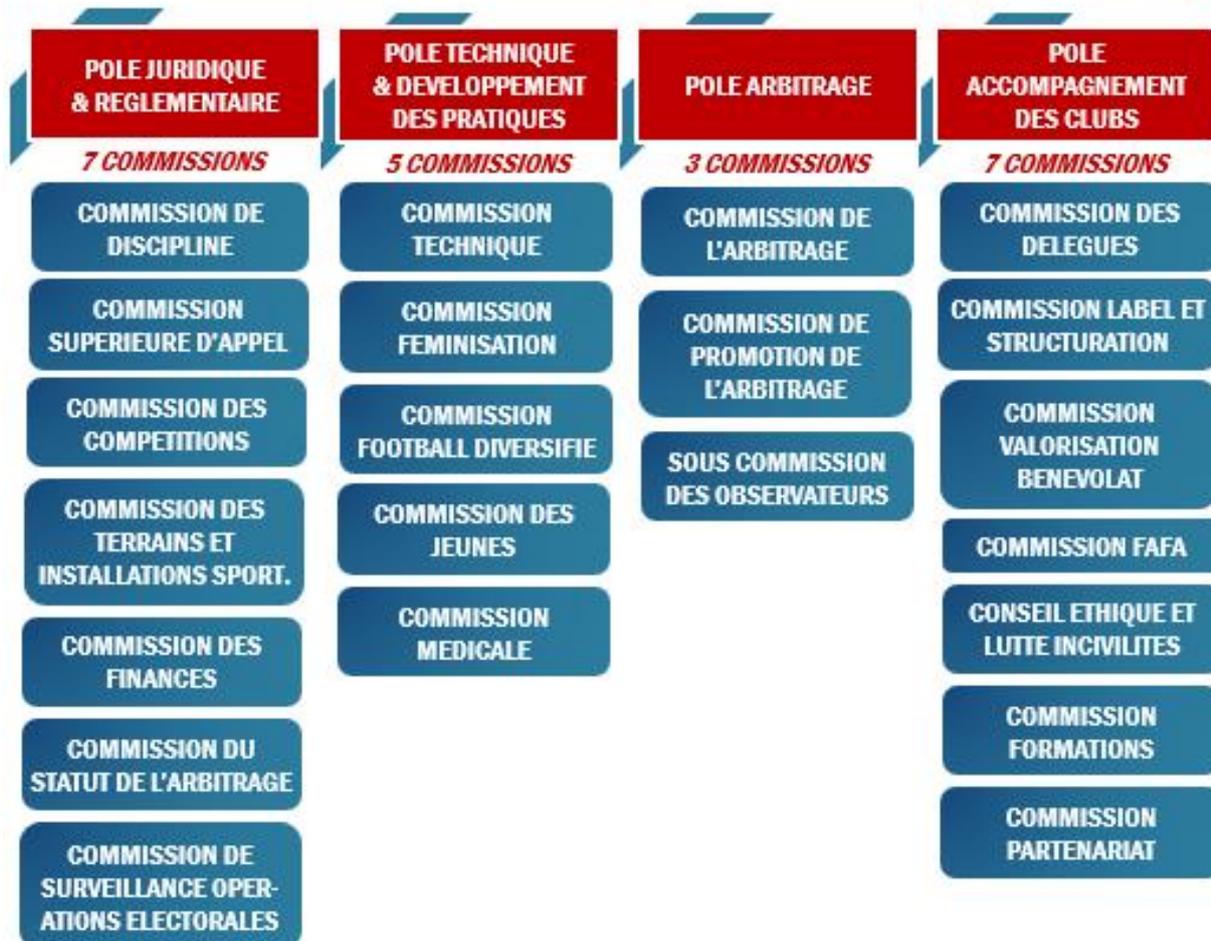
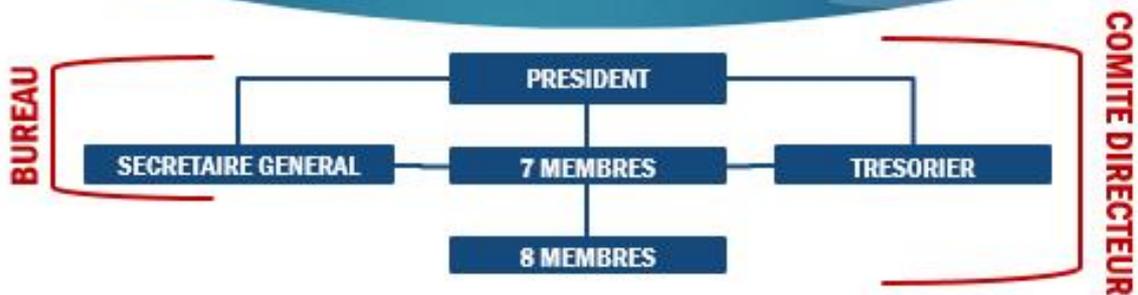


JEAN-JOSEPH SCHAEFFER
Médecin

ANNEXE II



ORGANIGRAMME GENERAL COMITE DIRECTEUR & COMMISSIONS





REPARTITION MISSIONS MEMBRES CODIR 2020-2024

COMMISSIONS

PRESIDENT

REPRESENTANT CODIR

MEMBRE



PAUL ROZE
Secrétaire Général

APPEL



PATRICK LEIRITZ
Président

VALORISATION
BENEVOLAT

FAFA

FINANCES

PARTENARIAT



LOUIS FLAMERION
Trésorier

FINANCES

VALORISATION
BENEVOLAT



JEAN PIERRE DERREZ
Réfèrent pôle juridique
et réglementaire

DISCIPLINE

FINANCES

PARTENARIAT



JANY MONETTI
Réfèrent pôle technique
et dev. des pratiques

TECHNIQUE

FOOT DIVERSIFIE



EMMANUEL JACOB
Réfèrent pôle
arbitrage

APPEL



ANNICK GEOFFROY
Réfèrent pôle
accompagnement des
clubs

COMPETITIONS

VALORISATION
BENEVOLAT



CATHERINE BAES
Membre

TERRAINS

FAFA

PARTENARIAT



PIERRE HEURTZ
Membre

TERRAINS

VALORISATION
BENEVOLAT



LAURENT TRESSENS
Membre

JEUNES

PARTENARIAT



KEVIN BERNARD
Membre

ETHIQUE



GILBERTO FONSECA
Membre

PROMOTION
ARBITRAGE

FEMINISATION



KARIM GRIMET
Membre

FOOT DIVERSIFIE

TECHNIQUE

FORMATION



MAXIME KANDEL
Membre

DELEGUES

ARBITRAGE



CLEMENCE MEURET
Membre

FEMINISATION

TECHNIQUE

LABEL & STRUCTURATION



RICHARD PIOT
Représentant arbitres

STATUT ARBITRAGE

ARBITRAGE



ANDRE RENARD
Membre

LABEL & STRUCTURATION

STATUT ARBITRAGE



JEAN-JOSEPH SCHAEFFER
Médecin

MEDICALE

ANNEXE III

POLE JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE



Commission Départementale de Discipline (CDD)



LES MISSIONS

- Instruire les dossiers disciplinaires impliquant délibération
- Juger, aux fins de poursuites disciplinaires, les affaires relevant des domaines suivants :
 - Cas d'indiscipline des joueurs, éducateurs, arbitres dirigeants, supporters, spectateurs ou toute autre personne accomplissant une mission au sein d'une club ou d'une instance fédérale quelle qu'elle soit.
 - Faits relevant de la sécurité d'un rencontre, de la police des terrains
 - Violation des statuts et règlements des instances du football
 - Tout comportement contraire à la morale, à l'éthique ou portant atteinte à l'honneur, à l'image ou à la considération de la FFF, de la Ligue, du District ou d'un de leurs dirigeants, d'un assujetti ou d'un tiers, ou plus généralement au football français

LA COMPOSITION

Jean Pierre DERREZ	Président
Daniel GEOFFROY	Membre
Pierre LAMY	Membre
Yannick PICARD	Membre
Philippe DURNE	Membre
Joel CAZIN	Représentant CDA



Commission des Compétitions (CC)



LES MISSIONS

- Organiser et assurer le suivi des compétitions seniors départementales
- Elaborer la formation des groupes, établir les calendriers des compétitions seniors
- Organiser les différents tours de Coupes seniors
- Examiner et juger en première instance les réserves, réclamations, évocations, litiges relatifs aux qualifications et participations selon les règlements en vigueur pour les compétitions seniors, jeunes et féminines.
- Etudier les modifications éventuelles à apporter à l'organisation des championnats, coupes, challenges et les proposer au Comité Directeur pour approbation
- Homologuer les résultats et classements, établir le tableau des montées, descentes des compétitions seniors, selon les règlements en vigueur et les proposer au Comité Directeur pour validation.

LA COMPOSITION

Claude MILESI	Président
Annick GEOFFROY	Représentante CODIR
Thierry BUAT	Membre
Claude FLAGET	Membre
Damien COUTURIER	Membre
Gérard MATHELIN	Membre
Matthieu ROCHER	Membre



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS)



LES MISSIONS

- Être le relais de la CRTIS
- Fournir aux clubs affiliés les indications et conseils utiles pour l'amélioration des terrains et installations
- Examiner et formuler un avis sur les dossiers de demandes d'homologation des terrains, salles et éclairages
- Etablir la classification des terrains et salles
- Contrôler, avant le début des championnats, les terrains et salles utilisés par les clubs accédant à une division régionale
- Communiquer aux commissions concernées tous les renseignements sur l'évolution des installations pour leur permettre de mener à bien leur mission
- Contrôler les minima d'éclairage des terrains et salles pour les compétitions départementales
- Transmettre un avis sur les dossiers FAFA à la commission FAFA

LA COMPOSITION

Claude FLAGET	Président
Pierre HEURTZ	Représentant CODIR
Rémi STRAMARE	Membre
Catherine BAES	Membre
Bruno MAIGROT	Membre



Commission des Finances (CF)



LES MISSIONS

- Etablir le budget prévisionnel du District et en assurer le suivi
- Faire le point sur les règlements des clubs et proposer une stratégie de gestion
- Gérer le statut financier pour homologation chaque saison au comité directeur

LA COMPOSITION

Louis FLAMERION	Président
Jean-Pierre DERREZ	Membre
Patrick LEIRITZ	Membre



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage (CDSA)



LES MISSIONS

- Statuer sur le rattachement des arbitres à un club
- Vérifier si les arbitres ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club
- Apprécier la situation des clubs au regard du présent statut et leur infliger, le cas échéant, les sanctions prévues

LA COMPOSITION

Richard PIOT	Président (arbitre élu)
Bernard HUGUENEL	Membre club
Patrick PECHINE	Membre club
André RENARD	Membre club
Hervé DENUILLY	Membre arbitre
Gaetan MEYER	Membre arbitre
Malik REBOUH	Membre arbitre



Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE)



LES MISSIONS

- Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort
- Accéder à tout moment au bureau de vote lors des opérations de vote en AG
- Adresser au comité directeur tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires
- Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions
- Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations aux procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats

LA COMPOSITION

Serge LEBRUN	Président
Jean François AUBRY	Membre
Françoise COLIN	Membre
Nadine MARIVET	Membre
Alain BERTEAUX	Membre
Yvonne GAUGIEN	Membre



Commission Technique (CT)



LES MISSIONS

- Concevoir, proposer et animer avec le CTD les orientations de la politique technique du district proposée au comité directeur
- Développer et animer la pratique des jeunes et notamment du football animation
- Participer au Développement des pratiques Féminines en lien avec la commission de féminisation
- Former les éducateurs (formateurs certifiés)
- Participer aux actions du Plan de Performance Fédérale (détectations, sélections)
- Organiser les événements suivants en collaboration avec le CTD : JND, Rassemblements jeunes, CPT, Festival U13

LA COMPOSITION

Jany MONETTI	Président	Jean Paul SANDALO	Membre
Julien CABALLERO	Membre	Bruno SEGAIS	Membre
Julien GILLET	Membre	Arnaud SOBASZEK	Membre
Karim GRIMET	Membre	Gilles THIEBAUT	Membre
Didier GUIOLARD	Membre	Joffrey JEANSON	Membre
Laurent HUBERT	Membre	Guillaume LUGNIER	Membre
Jean Michel LESPRIT	Membre	Nicolas FOURNIER	Membre
Clémence MEURET	Membre	Dominique DAROSEY	Membre
Julien PEROSA	Membre	Flavien AUBERTIN	Représentant CT en CDA
Matthieu ROCHER	Membre	Thomas BERNHARD	Membre



Commission Médicale (CM)



LES MISSIONS

- Appliquer la réglementation fédérale et organiser l'action départementale médicale
- Gérer les dossiers médicaux des arbitres

LA COMPOSITION

Jean Joseph SCHAEFFER	Président
Patrick PETITFOUR	CMES
Bénédicte BAILLY	CMES



Commission de Féminisation (CFEM)



LES MISSIONS

- Impliquer les femmes dans tous les domaines du jeu : joueuses, encadrement technique, arbitrage et diverses responsabilités de dirigeantes
- Organiser les rassemblements des jeunes féminines en relation avec la commission technique
- Accueillir et guider de nouvelles licenciées féminines
- Créer un réseau de référentes en encourageant les prises de responsabilité de femmes dans les clubs et dans les instances départementales
- Mettre en place les actions fédérales ou locales de promotion : Mesdames Franchissez la Barrière & la semaine du Foot Féminin, etc.

LA COMPOSITION

Maxime COUTURIER	Président
Clémence MEURET	Représentante CODIR
Emilien PERRIN	Membre
Jean Michel PIROT	Membre
Stéphane DIR	Membre
Gilberto DE BARROS FONSECA	Membre
Delina BRUSSE	Membre
Khalid BIGHIAL	Membre
Sophie MONDEJAR	Membre



Commission du Football Diversifié (CFD)



LES MISSIONS

- Développer et animer le football loisir & football entreprise
- Promouvoir les nouvelles pratiques du football diversifié notamment en lien avec le Sport Santé
- Développer et animer le futsal à travers l'organisation des compétitions, challenges (coupe et championnats) et actions promotionnelles

LA COMPOSITION

Karim GRIMET	Président
Jany MONETTI	Membre
Laurent GENIN	Membre
Nicolas DECHASSE	Membre
Malik REBOUH	Membre
Gilles THIEBAUT	Membre
Nicolas LOISON	Membre
Smail ATAMNA	Membre



Commission des Jeunes (CJ)



LES MISSIONS

- Organiser et assurer le suivi des compétitions jeunes départementales
- Elaborer la formation des groupes, établir les calendriers des compétitions jeunes
- Organiser les différents tours de Coupes jeunes
- Etudier les modifications éventuelles à apporter à l'organisation des championnats, coupes, challenges et les proposer à la commission des compétitions puis au Comité Directeur pour approbation
- Assurer un suivi des ententes & groupements ainsi que du statut départemental des jeunes
- Accompagner les clubs face aux évolutions structurelles des pratiques et compétitions jeunes et être force d'écoute et de proposition

LA COMPOSITION

Laurent TRESSENS	Président
Frédéric VENDEUR	Membre
Julien DESMARRES	Membre
Alain ZEMIHI	Membre
Jean Marc SALLIN	Membre
Alexandre LE MORVAN	Membre



Commission Départementale l'Arbitrage (CDA)



LES MISSIONS

- Elaborer la politique de recrutement, de formation et de perfectionnement des arbitres
- Assurer les désignations, les accompagnements et les contrôles des arbitres
- Etablir le classement (accessions, rétrogradations) des arbitres chaque saison
- Veiller à l'application des lois du jeu
- Statuer sur les réclamations relatives à l'application des lois du jeu

LA COMPOSITION

Jean-François AUBRY	Président
Maxime KANDEL	Représentant CODIR
Richard PIOT	Arbitre élu
Michel MICHAUT	Arbitre en activité
Flavien AUBERTIN	Educateur Commission Technique
Stéphane CAPUT	Membre
Gaetan MEYER	Membre
Joel CAZIN	Représentant en CDD
Quentin BERNARD	Membre
Didier GUIOLARD	Membre
<i>Jérémy MAILLARD</i>	<i>Membre sous commission</i>
<i>Aurélien NAPLOSZEK</i>	<i>Membre sous commission</i>
<i>Maxime COUSIN</i>	<i>Membre sous commission (CDPA)</i>



Commission Départementale de Promotion et de Fidélisation de l'Arbitrage (CDPA)



LES MISSIONS

- Mettre en place des actions innovantes en matière de promotion, de détection et de recrutement de nouveaux arbitres
- Mettre en place des actions pérennes de fidélisation des arbitres en activité
- Organiser dans les clubs des réunions pour les aider à promouvoir l'arbitrage et à recruter des arbitres
- Animer le réseau des référents arbitres des clubs et proposer une formation spécifique
- Participer aux actions ayant pour but de développer l'image de l'arbitrage, notamment en lien avec la commission technique du District

LA COMPOSITION

Maxime COUSIN	Président
Gilberto DE BARROS FONSECA	Représentant CODIR
Jean-François AUBRY	Président CDA
-	Arbitre Féminine
Clémence MEURET	Educateur et AEF
Jean Marie CROTTI	Référent arbitre club
Xavier BOSSU	Arbitre et UNAF
Matteo COLLIN	Membre



Sous-Commission des Observateurs (SCO)



LES MISSIONS

- Cette sous commission dépend de la CDA, représentée par son responsable du pôle observations
- Assurer le contrôle des arbitres tout au long de la saison afin de pouvoir établir leur classement

LA COMPOSITION

Didier GUIOLARD	Référent CDA
Jean Marie CROTTI	Membre
Joel CAZIN	Membre
Christian BURRI	Membre
Christophe LAMBERT	Membre
Gaetan MEYER	Membre
Gilbert RAINCOURT	Membre
Gilbert THOMAS	Membre



Commission des Délégués (CDEL)



LES MISSIONS

- Assurer les délégations officielles sur les matchs des compétitions départementales
- Accompagner les clubs dans le bon déroulement des rencontres
- Accompagner et former les délégués des clubs
- Assurer la bonne remontée des informations aux commissions concernées pour apporter une réponse adaptée

LA COMPOSITION

Maxime KANDEL	Président
Gérard MATHELIN	Membre
Didier GERARD	Membre
Jean Paul SANDALO	Membre
Jose CARPIO MATEOS	Membre
Jean Pierre DERREZ	Membre
Hamed BERRAHOU	Membre
Jérôme BOURING	Membre
Gérard DROUOT	Membre
Jacques GAGNOT	Membre
Gaetan MEYER	Membre
Audrey TAISANT	Membre



Commission Label & Structuration (CLS)



LES MISSIONS

- Accompagner le CTD dans l'évaluation et le suivi des Labels Jeunes et Ecole de Foot Féminine
- Accompagner les clubs candidats dans leur démarche d'autodiagnostic

LA COMPOSITION

André RENARD	Président
Julien CABALLERO	Membre
Arnaud SOBASZEK	Membre
Clémence MEURET	Membre



Commission Valorisation Bénévolat (CVB)



LES MISSIONS

- Gérer et assurer le suivi des distinctions du District aux bénévoles
- Assurer le suivi des opérations fédérales : JNB, bénévoles du mois, week-end à Clairefontaine
- Organiser les événements de promotion et de récompenses du bénévolat

LA COMPOSITION

Annick GEOFFROY	Présidente
Patrick LEIRITZ	Membre
Louis FLAMERION	Membre
Pierre HEURTZ	Membre



Commission Fonds d'Aide au Football Amateur (CFAFA)



LES MISSIONS

- Promouvoir le FFA auprès des clubs et collectivités
- Accompagner les clubs dans leurs projets subventionnables par le FFA
- Traiter les dossiers FFA pour avis avant transmission à la Ligue

LA COMPOSITION

Catherine BAES	Président
Claude FLAGET	Membre
Patrick LEIRITZ	Membre



Conseil Ethique et Lutte contre les Incivilités (CELI)



LES MISSIONS

- Mettre en place des actions de promotion et de prévention
- Gérer le challenge du Fair-Play
- Assurer le suivi du PEF en lien avec le CTD
- Suivre l'observatoire des comportements
- Rencontrer les clubs et être source de dialogue et de résolution des conflits

LA COMPOSITION

Gilles SIMON	Président
Kévin BERNARD	Représentant CODIR
Pierre Jean THOMAS	Membre
Serge LEBRUN	Membre
Jacques MEILLEY	Membre
Eddy CANTONNET	Arbitre en activité
Didier GERARD	Membre



Commission Formations (CFORM)



LES MISSIONS

- Coordonner le calendrier et la philosophie des formations proposées par le District en animant un réseau de 3 référents des familles de formation : arbitres, dirigeants, éducateurs
- Être en relation avec l'IR2F

LA COMPOSITION

Pierre Jean THOMAS	Président
Karim GRIMET	Educateurs
Quentin BERNARD	Arbitres
Jean Paul SANDALO	Dirigeants



Commission Partenariat (CP)



LES MISSIONS

- Développer et suivre les différentes sources de partenariats :
 - Partenariats privés (sponsoring)
 - Partenariats publics (subventions)
- Mettre en place des offres aux clubs via des partenariats publics ou privés

LA COMPOSITION

Jean Pierre DERREZ	Membre
Claude FLAGET	Membre
Patrick LEIRITZ	Membre
Catherine BAES	Membre
Laurent TRESSSENS	Membre

ANNEXE IV

POLE JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE



Commission Départementale Supérieure d'Appel (CDSA)



LES MISSIONS

- Examiner et juger en dernier ressort, avant le recours aux juridictions administratives, les appels des décisions des commissions départementales.

LA COMPOSITION

Paul ROZE	Président
Jean Claude BITSCH	Membre non élu
Emmanuel JACOB	Membre
Frédéric PERRIN	Membre non élu
Dominique DEMANGEOT	Membre non élu
Charles JOLLY	Arbitre
René ZANIVAN	Membre non élu
Yannick ROZE	Membre non élu

ANNEXE V



REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS

TITRE I. Dispositions générales

Le présent règlement intérieur vient en complément :

- Des statuts et règlements généraux de la Fédération Française de Football,
- Des statuts et règlements de la Ligue Grand Est de Football
- Des statuts et règlements du District Haute-Marne de Football.

Son objet est de préciser les attributions et missions du bureau, du Comité de Direction et de ses Commissions Départementales.

Il s'impose à toutes les commissions constituées au sein du District de Haute-Marne. Toutefois un règlement intérieur spécifique est élaboré et observé au sein de la Commission Départementale d'Arbitrage.

TITRE II. COMPOSITION DES COMMISSIONS

Article 1 – Durée de l'engagement

Les membres composant les différentes commissions sont désignés pour la durée du mandat par le Comité de Direction du District, à l'exception des commissions dont la durée est fixée par un texte fédéral. Ils doivent être, soit licenciés à un club, soit licenciés arbitres indépendants, soit être membres individuels payant une cotisation. Ils sont choisis en fonction de leurs compétences, de leur disponibilité et de leur engagement au service du Football.

Article 2 – Conditions

Les membres des commissions doivent être majeurs et jouir de leurs droits civils et politiques.

Article 3 – Révocation

Le Comité Directeur du District peut à tout moment révoquer le pouvoir d'une ou des commissions du District ou révoquer l'un de ses membres pour absence ou comportement incompatible avec les obligations de la fonction.

Article 5 – Composition quantitative

Chaque commission comprend 3 membres au minimum et 10 au maximum, sauf dérogation du Comité Directeur.

Article 6 - Rôles au sein des commissions

Le Président de chaque commission est nommé par le Comité de Direction du District. Chaque commission complète ensuite son bureau en désignant un secrétaire et éventuellement un vice-président.

Article 7 – Présence & participation

Tout membre d'une commission absent pendant 3 séances consécutives, sans raison valable est à considérer comme démissionnaire.

Article 8 – Démission ou abandon

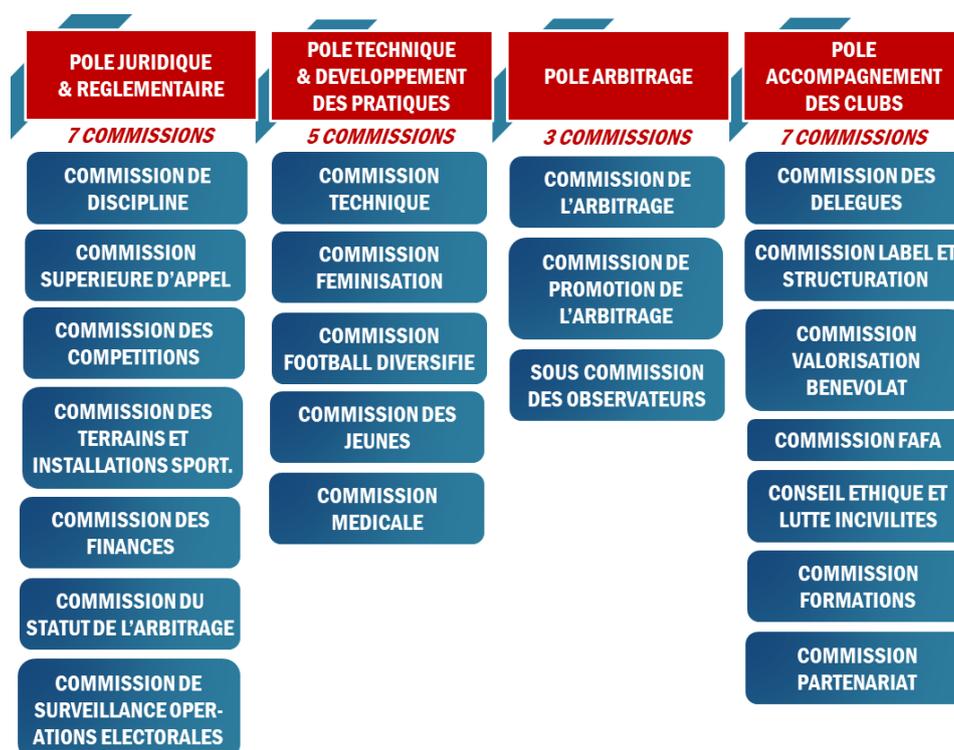
En cas de démission, de décès ou d'abandon de poste pour tous motifs d'un membre de commission, le Comité de Direction du District, en cours de saison ou en cours de mandat, peut désigner un nouveau titulaire

Article 9 – Référents et représentants

Le comité de direction après chaque renouvellement total désigne des responsables de pôles qui élaborent chacune des commissions constituant son pôle. Les commissions seront par conséquent représentées par son président ou un référent au comité de direction. Ces référents sont l'interface entre le président, le secrétaire général et les présidents de commissions et font partie du Bureau du comité directeur. Ils sont les rapporteurs au comité directeur de l'activité des commissions.

La commission de contrôle des opérations électorales n'est pas statutairement assujettie au paragraphe précédent.

Article 10 – Organigramme des commissions par pôle



TITRE III. ROLE DES COMMISSIONS

Article 11 – Rôles des commissions

Les commissions sont en charge l'application de la politique générale définie par le comité de direction selon leurs domaines de compétences. Ces missions sont consignées dans un document spécifique intitulé « le guide des commissions ».

Les commissions ont pour mission d'élaborer et de présenter, chaque saison sportive un plan d'action qui fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs. Les commissions peuvent établir un règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du Comité de Direction du District.

Article 12 - Engagements des membres de commissions :

- Participer à la vie du District en étant au moins présent à la réunion de présentation de la politique générale annuelle de début de saison,
- Lire l'ensemble des documents produits par le Comité de direction,
- Respecter la politique générale mise en place par le Comité de direction,

- Participer éventuellement à son élaboration et/ou évolution,
- Rendre compte de l'état d'avancement de son programme et de ses modifications en cours de saison au Comité de direction,
- Transmettre les bilans à la fin de chaque saison,
- Se soumettre aux directives du Comité de direction du District et des instances supérieures.
- Appliquer strictement le guide financier
- Respecter le sens même de l'objet du District
- Adopter un raisonnement d'intérêt général pour l'ensemble des clubs du District
- **Signer la charte éthique du football Haut-Marnais**
- Respecter le droit de réserve et de confidentialité. A ce titre, il est tenu à un devoir de réserve et de confidentialité, tant sur la teneur des travaux réalisés au sein de la commission qu'à l'égard des décisions et initiatives prises par les Instances du football au niveau national, régional ou départemental.

TITRE IV. FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Article 13 - Frais

Les fonctions de membre de commission sont gratuites. Elles peuvent faire l'objet de remboursements des frais de déplacements sur présentation de justificatifs, selon le tarif fixé chaque saison par le comité directeur et dans les limites du budget alloué. Ils peuvent renoncer à ces frais et obtenir un reçu pour déclaration aux impôts. Cette solution est fortement préconisée et fera l'objet d'une demande au service comptabilité du District. En tout état de cause, ne seront pris en charge que les dépenses faisant l'objet d'une convocation, d'un ordre écrit et d'une justification, signés par le Président de la commission.

Article 14 - Assurance

Les Membres du Comité de direction, du Bureau, et des Commissions sont assurés pour les déplacements qu'ils ont à effectuer d'après l'ordre de mission (convocation) qui leur est adressé.

Article 15 – Format de réunion

Les commissions se réunissent au siège social du District. Les réunions par téléphone, messagerie ou visio-conférence sont autorisées sauf dispositions règlementaires contraires.

Le mode de réunion en visio-conférence (lorsque les règlements le permettent) devra être utilisé à minima sur 50% des réunions d'une saison. La création du lien de la réunion en visio-conférence par Starleaf se fera sur demande au District, en amont de la réunion.

Les réunions se dérouleront principalement en restreinte avec un minimum de réunions plénières. Toutes décisions engageant la responsabilité du district est soumise à l'approbation du comité de direction.

Article 16 - Délibération

Les commissions peuvent valablement délibérer si au moins trois (3) membres sont présents. En cas d'absence du président, la séance sera présidée par le vice-président ou à défaut par le membre le plus âgé.

Article 17 – Agenda des réunions et convocations

Chaque réunion de commission doit être déclarée au District pour affichage sur l'agenda des réunions sur le site du District, au plus tard 8 jours à l'avance. Toute convocation doit comporter un ordre du jour qui sera adressée au moins 8 jours à l'avance aux membres de la commission ainsi qu'au responsable du pôle pour information. Les décisions sont prises à la majorité des voix, celle du président de séance étant prépondérante en cas d'égalité.

Article 18 - Procès-Verbaux

Les procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire de séance, sont remis, au secrétariat du District. Chaque séance de la réunion plénière de la commission commence par l'approbation du procès-verbal de la

dernière réunion et par l'approbation du (ou des) P.V. des réunions restreintes publié(s) sur le site du District ou sur Footclubs.

Il doit comporter :

- L'identité du Président de séance,
- L'identité des membres présents participant aux décisions,
- L'identité des membres excusés,
- L'identité des personnes invitées à assister à la réunion étant précisé qu'elles ne peuvent pas prendre part aux délibérations ni aux décisions,
- L'identité des membres absents.

Il est signé par le Président et le Secrétaire et transmis sans délai au secrétariat du District. Chaque procès-verbal est publié sur le site internet du District ou sur Footclubs et, par ce moyen, porté à la connaissance des membres de la commission, des clubs et des licenciés. Cette publication a valeur officielle. Toutes observations ou modifications de forme d'un P.V. doivent être consignées dans celui de la séance plénière suivante, sous réserve que le P.V. ait déjà été publié.

Article 19 - Matériel mis à disposition

Toute commission peut, sur demande, obtenir la mise à disposition ponctuelle du matériel suivant :

- PC portable
- Tablette
- Vidéoprojecteur
- Banderoles ou signalétique
- Matériel de sonorisation
- Véhicule du District

Article 20 – Infrastructures

Chaque président de commission dispose d'un accès au bureau des commissions situé au siège du District. Ce lieu de travail et d'échanges peut être utilisé sur demande.

Le Président, Patrick LEIRITZ



Le membre de commission,
Nom, Prénom :

Déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur ainsi que de la charte du Football Haut-Marnais et s'engage à le respecter pour la durée du mandat,

Signature :



La charte éthique du Football Haut-Marnais

L'esprit Sportif

LE RESPECT - LA LOYAUTÉ - LA FRATERNITÉ - LA SOLIDARITÉ -
L'EFFORT - LE PLAISIR - LE FAIR PLAY - LA TOLÉRANCE

Le respect

- ✓ DES RÈGLES : DE JEU, MAIS AUSSI DE VIE
- ✓ DE L'ARBITRE : IL EST UN ÊTRE HUMAIN ; SA FONCTION PEUT ÊTRE DIFFICILE
- ✓ DE L'ADVERSAIRE : IL N'EST PAS UN ENNEMI MAIS UN PARTENAIRE DE JEU
INDISPENSABLE
- ✓ DE TOUS LES ACTEURS ET PARTENAIRES DU FOOTBALL : ILS COMPOSENT LA GRANDE
FAMILLE DU FOOTBALL AVEC LES INSTITUTIONS SPORTIVES PUBLIQUES
- ✓ DES INSTALLATIONS SPORTIVES : ELLES CONDITIONNENT LE BIEN ÊTRE DES DIFFÉRENTS
ACTEURS

Le rejet de la violence et de la tricherie

LE SPORT EST UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA VIE SOCIALE

La maîtrise de soi

LA PASSION ET L'ÉMOTION DOIVENT ÊTRE CONTRÔLÉES

L'exemplarité

CHACUN DOIT ÊTRE PORTEUR D'UNE IMAGE RESPONSABLE
AU BÉNÉFICE D'UN IDÉAL SPORTIF



LE FOOTBALL EST NOTRE PASSION, UNISSONS NOS EFFORTS !